

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP214 Éducation à la citoyenneté			
Code	ECRP2B14RP214	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie ELIAS (nathalie.elias@helha.be) Anne-Louise JAUNARD (anne-louise.jaunard@helha.be)		
Coefficient de pondération	2		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Introduction au concept de citoyenneté.

Quatrième révolution industrielle.

Etude de cas pratiques dans le domaine de la communication éthique.

Implication dans les organisations estudiantine de la HELHa

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.1 Pratiquer l'écoute avec empathie
- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
- 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**

- 4.5 Élaborer un projet économique et social

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Se créer un réseau de relations
- 5.4 Motiver ses collaborateurs et gérer les équipes

Acquis d'apprentissage visés

I. A travers un sujet de leçon proposé, il est attendu que l'étudiant, en groupe, produise un écrit à travers lequel il

démontre sa capacité à :

- rechercher et utiliser des ressources adéquates ;
- rédiger et structurer un document en respectant les consignes ;
- proposer une analyse rigoureuse du sujet développé ;
- présenter un regard réflexif sur les outils utilisés et critique sur les résultats obtenus

II. Au terme de la présentation orale du travail écrit, l'étudiant, en groupe, doit être capable de :

- structurer un propos, de formuler clairement ses idées et de contextualiser le sujet, en s'appuyant sur un support multimédia de qualité ;
- présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé ;
- apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées.

III. Au terme de l'unité d'enseignement, il est attendu que l'étudiant, individuellement, soit capable de : définir, expliquer et exemplifier les notions de citoyenneté et/ou de déontologie liées au métier des Relations publiques

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP2B14RP214A	Éthique et responsabilité sociétale des Entreprises (RSE)	24 h / 2 C	(opt.)
ECRP2B14RP214B	Éducation à la citoyenneté	24 h / 2 C	(opt.)

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 2 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP2B14RP214A	Éthique et responsabilité sociétale des Entreprises (RSE)	20	(opt.)
ECRP2B14RP214B	Éducation à la citoyenneté	20	(opt.)

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éthique et responsabilité sociétale des Entreprises (RSE)			
Code	20_ECRP2B14RP214A	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ELIAS (nathalie.elias@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Introduction au concept de citoyenneté.

Quatrième révolution industrielle.

Etude de cas pratiques dans le domaine de la communication éthique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. A travers un sujet de leçon proposé sur le thème de l'éthique, il est attendu que l'étudiant, individuellement ou en groupe, produise un écrit à travers lequel il démontre sa capacité à :

- rechercher et utiliser des ressources adéquates ;
- rédiger et structurer un document en respectant les consignes ;
- proposer une analyse rigoureuse du sujet développé ;
- présenter un regard réflexif sur les outils utilisés et critique sur les résultats obtenus

II. Au terme de la présentation orale du travail écrit, l'étudiant, en groupe, doit être capable de :

- structurer un propos, de formuler clairement ses idées et de contextualiser le sujet, en s'appuyant sur un support multimédia de qualité ;
- présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé ;
- apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

I. Notions de déontologie et de citoyenneté

II. Quatrième révolution industrielle

III. Responsabilité sociétale des entreprises

IV. La communication éthique - cas pratiques

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Travail de groupe
- Etude de cas
- sites Internet

- Livres
- Vidéos

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des séances de « questions-réponses » se tiennent lors de l'activité d'apprentissage.
- Les étudiants peuvent contacter l'enseignant pour des demandes d'éclaircissement. Cette possibilité est toutefois conditionnée à la présence aux séances.

Ouvrages de référence

SCHWAB K., La quatrième révolution industrielle.

Supports

Syllabus

Sites Internet

Notes de cours

Présentation Powerpoint

vidéos

Supports déposés sur connectED au regard de l'UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

Réalisation et présentation d'un travail

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectED au regard de l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			EvC + Trv	100	Trv	100
Période d'évaluation						

EvC = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éducation à la citoyenneté			
Code	20_ECRP2B14RP214B	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Louise JAUNARD (anne-louise.jaunard@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Implication active et participative dans les organisations estudiantines de la HELHa (à l'exception des cercles) ou dans un projet lié à la section...

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Élaborer ou participer de façon active à un projet économique , culturel , social..

Participation dans une organisation estudiantine de la HELha (à l'exception des cercles)...

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Projet citoyen et remise d'un rapport

Démarches d'apprentissage

Participation/implication active (réunions, transmission de l'information reçue à l'occasion de ces réunions, préparation à l'élaboration du projet et à sa mise en place;

Compte rendu régulier de l'évolution du projet;

Compte rendu régulier de la participation à l'association estudiantine;

Rencontres régulières avc l'enseignant;...

Dispositifs d'aide à la réussite

Echanges enseignant/étudiants

Ouvrages de référence

Description du rôle de l'étudiant ds une organisation estudiantine;

Les projets des années antérieures;

Le projet HEDcom proposé par la conférence BUSINET;

Littérature liée aux activités participatives,...

Supports

Description du rôle de l'étudiant ds une organisation estudiantine;
Les projets des années antérieures;
Le projet HEDcom proposé par la conférence BUSINET;
Littérature liée aux activités participatives,...

Supports déposés sur connectEd au regard de l'UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Remise d'un rapport final.

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectED au regard de l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj + Rap	100		
Période d'évaluation					Trv + Exo	100

Prj = Projet(s), Rap = Rapport(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).